



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2020
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante et onzième session

Compte rendu analytique de la 730^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 octobre 2020, à 9 heures.

Président : M. Baddoura (Vice-Président)(Liban)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.20-13056 (F) 031120 041120



* 2 0 1 3 0 5 6 *

Merci de recycler



En l'absence de M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique), M. Baddoura (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 9 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Imamberdiyev** (Turkménistan) dit qu'en tant que membre permanent du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Turkménistan contribue en permanence aux efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger les apatrides et les réfugiés, et est déterminé à créer un environnement qui favorise des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les diverses conférences que le pays a organisées à Achgabat, depuis 2012, avec l'appui du HCR et d'autres partenaires internationaux prouvent qu'il est résolu à honorer ses engagements. Le Turkménistan a également contribué à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation de la coopération islamique.

2. En 2020, le Turkménistan a collaboré avec des représentants régionaux du HCR, d'autres partenaires internationaux et la société civile en vue de combattre l'apatridie. Ces dernières années, le pays a naturalisé quelque 23 000 apatrides. Dans une résolution dont le Turkménistan est coauteur, l'Assemblée générale a déclaré l'année 2021 Année internationale de la paix et de la confiance.

3. Le Turkménistan a pris des mesures de protection exhaustives pour faire face à la COVID-19 et à la pandémie qu'elle a entraînée. Il a aussi porté assistance à l'Afghanistan. La communauté internationale devrait continuer de venir en aide aux réfugiés et aux apatrides, ainsi qu'aux autorités des pays de départ et d'accueil.

4. **M. Ebsa** (Éthiopie) dit que les activités de coopération en cours avec le HCR permettent à son pays d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et des populations qui les accueillent. Ces dernières années, malgré ses propres difficultés économiques et sociales, l'Éthiopie a continué d'accueillir des réfugiés, comme elle le fait depuis longtemps. Elle s'est en outre employée à remédier aux causes profondes des déplacements dans la région. Qui plus est, les autorités éthiopiennes ont donné aux réfugiés se trouvant sur le territoire les moyens de s'intégrer dans les communautés d'accueil en leur délivrant un permis de travail et en les autorisant à vivre en dehors des camps.

5. Comme dans de nombreux autres pays, la pandémie de COVID-19 est source de difficultés. Les mécanismes mis en place pour combattre la pandémie sont fondés sur une approche inclusive afin que les mesures prises à l'échelle locale bénéficient tant aux réfugiés qu'aux membres des communautés dans lesquelles ils vivent. L'application de ces mécanismes et d'autres mesures connexes nécessite toutefois un appui supplémentaire, et la priorité doit être d'améliorer l'accès aux services de santé et de renforcer les capacités de dépistage pour les réfugiés et les non-réfugiés. Les pays donateurs devraient honorer les engagements qu'ils ont pris au premier Forum mondial sur les réfugiés, en décembre 2019, en gardant toujours à l'esprit les ravages de la pandémie. La communauté internationale devrait travailler main dans la main pour que la pandémie n'alourdisse pas la charge qui pèse déjà sur les pays en développement, dont l'Éthiopie fait partie. Celle-ci estime d'ailleurs que des mesures de santé publique peuvent être prises sans que cela entraîne une réduction de l'assistance apportée aux réfugiés.

6. Il faudrait apporter un appui adapté aux réfugiés éthiopiens de retour au pays et redoubler d'efforts en vue de résoudre les problèmes auxquels font face les nombreuses personnes déplacées par des inondations soudaines, des glissements de terrain et d'autres catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. L'approche globale adoptée dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières permettra aux personnes concernées de mieux résister à de telles crises.

7. **M. Spasovski** (Macédoine du Nord), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la loi relative à la protection internationale et à la protection temporaire, qui est pour l'essentiel conforme aux directives européennes, est entrée en vigueur en 2018. La Macédoine du Nord, qui est partie à tous les principaux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et

aux apatrides, a pris plusieurs engagements dans le cadre des pactes mondiaux sur les réfugiés et sur les migrations.

8. En raison de la pandémie de COVID-19, les autorités de Macédoine du Nord ont commencé à mener les entretiens avec les demandeurs d'asile en ligne. Le pays est l'un des premiers de la péninsule des Balkans à avoir suivi les recommandations de la Commission européenne et des autorités sanitaires, ce qui a permis que les demandeurs d'asile et les fonctionnaires restent en bonne santé. L'accès aux procédures d'asile n'a jamais été interrompu pendant la pandémie et les nouveaux arrivants ont été placés en quarantaine dans des hébergements séparés. Aucun des ressortissants étrangers hébergés par le centre d'accueil supervisé par le Ministère de l'intérieur n'a été testé positif au SARS-CoV-2.

9. Même si la pandémie a entraîné la suspension des opérations conjointes aux frontières, la coopération avec les autres pays le long de la route migratoire des Balkans occidentaux est restée solide. L'expérience de ces dernières années a prouvé que la coopération transnationale et le partage des responsabilités peuvent être des moyens très efficaces de lutter contre les menaces transfrontières, de gérer les flux migratoires et de sauver des vies, et la Macédoine du Nord reste attachée à ces principes.

10. **Le Président** dit que l'interprétation de la déclaration de l'orateur précédent ayant été inaudible, une traduction en anglais sera mise à disposition dans les meilleurs délais.

11. **M. Malangoni** (Observateur du Niger) dit que les migrations constituent une source de préoccupation majeure à l'échelle de la planète, y compris au Niger où les périlleuses traversées du désert se terminent souvent en tragédie. Les mouvements de population dans le pays viennent s'ajouter à l'afflux massif de réfugiés originaires des pays voisins et rendent la gestion des migrations encore plus complexe. En 2020, plus d'un demi-million de personnes, soit 25 % de plus que 2019, ont été forcées de fuir vers le Niger. En dépit de leurs propres difficultés, les populations locales les ont accueillies à bras ouverts. La pandémie de COVID-19 s'est déclarée alors que la pression sur les ressources de base, telles que l'eau, la nourriture et les terres cultivables, et sur les services de santé était déjà très forte. C'est pourquoi le Niger se réjouit que le HCR et les autres partenaires internationaux l'aient soutenu dans ses efforts visant à lutter contre la propagation de la COVID-19. En dépit des difficultés auxquelles il fait face, le Niger reste déterminé à honorer les engagements qu'il a pris au titre du pacte mondial sur les réfugiés. Ainsi, il s'emploie à mettre en place des solutions de substitution aux camps de réfugiés, celles-ci étant fondées sur le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et la création d'emplois dans les régions du pays qui accueillent des réfugiés. Par ailleurs, il est l'un des rares pays d'Afrique à offrir protection et assistance aux réfugiés libérés des centres de détention libyens. Plus de 3 000 réfugiés qui étaient détenus en Libye ont donc trouvé refuge au Niger avant d'être réinstallés dans des pays tiers.

12. Le Niger a prévu de réformer toutes ses procédures d'asile afin de garantir une protection efficace aux personnes qui en ont besoin. Ces réformes bénéficieront en particulier aux Nigériens qui ont fui, à partir de 2013, l'insécurité généralisée dans le nord de leur pays – notamment due à l'insurrection de Boko Haram – et vivaient sous un régime de protection temporaire au Niger. En outre, des mesures législatives ont été prises pour lutter contre l'apatridie et protéger et aider les personnes déplacées.

13. Comme le Président nigérien l'a souligné à de nombreuses reprises, il est nécessaire que les pays voisins du Niger et la communauté internationale renforcent leur engagement dans le bassin du lac Tchad et dans la zone des trois frontières, où se rencontrent le Burkina Faso, le Mali et le Niger. M. Malangoni demande donc aux partenaires de son pays d'aider davantage le Gouvernement nigérien à trouver des solutions durables aux problèmes communs à l'ensemble de la population.

14. **M. Mehboob Sultan** (Pakistan), dans une déclaration préenregistrée, dit que son pays accueille plus de 1,4 million de réfugiés afghans et 850 000 détenteurs d'une carte de citoyen afghan. Les pays en développement, dont les ressources sont limitées, accueillent encore environ 85 % des réfugiés dans le monde, et la charge devient difficile à supporter. La pandémie de COVID-19 a créé de nouvelles difficultés en perturbant les économies et les sociétés de manière inédite, en balayant les acquis de développement de plusieurs décennies et en soumettant les réfugiés et les populations locales à un risque encore plus

élevé de chômage, de pauvreté et de famine. Par conséquent, les pays d'accueil ont besoin d'une aide et d'une solidarité accrues de la part de la communauté internationale, y compris de davantage de fonds et d'un allègement de la dette.

15. En dépit de ses difficultés économiques et sociales, le Pakistan fait preuve d'une générosité et d'une hospitalité inégalées en accueillant des réfugiés afghans depuis quarante ans. Il a toujours respecté les normes les plus strictes en matière de protection, normes qui ont été renforcées pendant la pandémie. Les réfugiés et autres ressortissants afghans ont eu accès aux mêmes services de santé que les Pakistanais. En outre, les réfugiés afghans peuvent scolariser leurs enfants dans des écoles primaires publiques, ont accès aux établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle grâce à de généreuses bourses et ont le droit d'ouvrir un compte en banque. Avec l'appui du HCR, le Pakistan verse une aide en espèces d'un montant de 12 000 roupies à 36 500 familles de réfugiés afghans particulièrement vulnérables et compte, avec le soutien de donateurs, faire passer le nombre de familles bénéficiaires à 85 000. À cet égard, le Pakistan remercie ses partenaires pour leurs contributions au Programme en faveur des zones concernées par l'accueil des réfugiés.

16. En coopération avec ses partenaires régionaux et le HCR, le Pakistan a lancé la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans afin de favoriser la mise en place des conditions nécessaires au rapatriement volontaire, de promouvoir la réinsertion durable des réfugiés en Afghanistan et de soutenir les pays d'accueil. Le Gouvernement pakistanais remercie le Groupe restreint de pays pour son soutien à la Stratégie et se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec le HCR, l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et d'autres partenaires internationaux en vue de trouver, ensemble, des solutions durables.

17. Le Pakistan reste attaché au rapatriement volontaire des réfugiés afghans mais constate avec inquiétude que le nombre et le rythme de ces rapatriements ont considérablement diminué ces dernières années. En 2019, seuls 6 220 réfugiés afghans ont volontairement quitté le Pakistan pour retourner en Afghanistan. Pour inverser la tendance, il faudrait que la communauté internationale prenne des mesures concrètes. C'est pourquoi, à la conférence internationale qui s'est tenue à Islamabad, en février 2020, pour célébrer le quarantième anniversaire de la politique pakistanaise d'accueil de réfugiés afghans, un appel a été lancé en faveur de l'adoption d'un plan d'action concerté assorti d'échéances précises et des ressources suffisantes pour le rapatriement et la réinsertion des réfugiés afghans, et qui prévoirait la multiplication des possibilités de réinstallation et l'ouverture de voies complémentaires.

18. La paix et la stabilité en Afghanistan sont essentielles au retour durable des réfugiés afghans. Le Gouvernement pakistanais se félicite des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et de réconciliation et considère que le Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité est un outil utile au dialogue bilatéral concernant le retour et la réinstallation des réfugiés afghans. Les membres du Gouvernement pakistanais rencontrent régulièrement leurs homologues afghans afin d'échanger et de faciliter le rapatriement et le retour de tous les Afghans grâce à un plan commun assorti de délais et d'objectifs.

19. Enfin, en tant que co-organisateur du premier Forum mondial sur les réfugiés, le Pakistan reste attaché aux objectifs du pacte mondial sur les réfugiés et invite instamment les États à honorer leurs engagements. Le Gouvernement pakistanais apprécie les efforts que le HCR déploie pour nouer de nouveaux partenariats avec des États et des institutions. Il est essentiel que ces efforts soient secondés par le financement de l'aide humanitaire. Lorsqu'il élabore sa stratégie opérationnelle mondiale, le HCR doit tenir compte des contraintes régionales et locales des pays d'accueil et des dynamiques locales. Il faut revoir les instruments actuels de financement du développement et les utiliser d'une manière qui n'alourdisse pas la dette déjà élevée des pays d'accueil et ne porte pas atteinte à l'essence même du principe du partage équitable de la charge et des responsabilités.

20. **M. Mohammed** (Nigéria), s'exprimant par liaison vidéo, dit que, bien que son gouvernement ait pris la décision de confiner le pays pour limiter la propagation du SARS-CoV-2, il a continué à faire preuve de flexibilité s'agissant de ses frontières et à

laisser entrer les réfugiés qui avaient besoin d'une assistance humanitaire. En raison des problèmes de sécurité et des catastrophes naturelles qui frappent le pays et que la pandémie est venue aggraver, le Nigéria compte actuellement sur son territoire près de trois millions de personnes relevant de la compétence du HCR, y compris des déplacés et des réfugiés. Le Gouvernement nigérian s'emploie à améliorer la situation de sécurité et à mettre en œuvre des programmes de réinsertion et de réadaptation en faveur de ces personnes, et il a également prévu de rapatrier des réfugiés nigériens qui vivent au Cameroun, au Tchad et au Niger.

21. Animé de l'esprit de solidarité internationale, de coopération et de partage de la charge qui imprègne le pacte mondial sur les réfugiés, le Nigéria a accueilli plus de 57 000 réfugiés camerounais en 2017, chiffre qui a augmenté depuis lors. La Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées s'emploie sans relâche à apporter un soutien supplémentaire aux points d'entrée situés dans les États frontaliers de Cross River, de Benue et de Taraba en renforçant ses effectifs et en établissant davantage de bureaux.

22. Environ 57 % des réfugiés vivent avec la population locale et les 43 % restant vivent dans des camps. La Commission nationale prévoit de construire, au cours des cinq prochaines années, des quartiers de réinstallation supplémentaires, composés de 600 hébergements chacun, dans les zones géopolitiques du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Sud, afin d'offrir un logement durable à des centaines de milliers de personnes relevant de la compétence du HCR. En outre, dans le cadre du programme d'autonomisation mis en place en collaboration avec la Banque centrale nigérienne, la Commission nationale propose des prêts aux réfugiés et déplacés dont l'identité a été vérifiée afin de soutenir l'esprit d'entreprise et la formation professionnelle et, partant, de renforcer l'autonomie et de permettre aux intéressés d'avoir moins besoin de l'aide publique. Qui plus est, les autorités locales des États de Benue et de Cross River ont donné 400 hectares de terrain à des réfugiés afin qu'ils puissent les cultiver.

23. Le Nigéria s'engage à tenir dûment compte de la situation des réfugiés, des déplacés, des personnes de retour et des communautés d'accueil dans ses plans de développement à l'échelle nationale et locale et à l'échelle des États, et à renforcer la protection qu'il offre à ces personnes en garantissant l'intégrité du système d'asile, conformément aux instruments juridiques internationaux. Le Gouvernement continuera de s'employer à ce que les réfugiés, les déplacés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient de solutions durables sur son territoire.

24. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le Pakistan est l'un des plus anciens pays d'accueil au monde et qu'il a eu l'honneur d'assister à la conférence internationale organisée à Islamabad pour célébrer les quarante ans d'hospitalité pakistanaise envers les réfugiés afghans. Il félicite le Gouvernement pakistanais pour sa décision d'autoriser les réfugiés afghans à ouvrir un compte en banque, car il s'agit d'une étape importante vers l'autonomie et la stabilité. Le HCR ne ménagera aucun effort pour mobiliser des ressources en vue d'aider les pays d'accueil et pour étudier les possibilités de rapatriement volontaire des réfugiés afghans. Prévue en novembre 2020, la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan sera l'occasion de progresser sur ces points.

25. Concernant l'Afrique, M. Grandi souhaite assurer au Gouvernement nigérian que le HCR comprend bien la complexité des problèmes de sécurité, de développement et de déplacements que connaît le pays. Il l'invite instamment à continuer de régler les questions humanitaires en même temps que les problèmes de sécurité, en particulier s'agissant du rapatriement des réfugiés nigériens vers leurs régions d'origine. Il remercie le Gouvernement nigérian d'avoir assumé la charge de la mise en place du mécanisme de transit d'urgence. Organisée par le Gouvernement danois, la Conférence humanitaire de haut niveau sur le Sahel central constituera une occasion non négligeable de mobiliser des ressources pour les États du Sahel qui souffrent de l'instabilité croissante de la région. M. Grandi encourage le Gouvernement éthiopien à continuer de servir de modèle pour ce qui est de sa vision de l'accueil des réfugiés et le félicite pour les mesures qu'il a prises en vue d'ouvrir les frontières, d'assurer l'accès des réfugiés aux services de base et de leur octroyer un permis de travail. Le HCR est conscient des difficultés qui accompagnent le

retour des réfugiés éthiopiens et continuera de mobiliser des ressources bilatérales pour aider le Gouvernement à surmonter ces difficultés.

26. **M^{me} Grama** (République de Moldova), s'exprimant par liaison vidéo, dit que tous les réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides présents sur le territoire moldave et infectés par le coronavirus ont été soignés sans discrimination. Le Gouvernement moldave remercie le HCR pour l'assistance que celui-ci a fournie, pendant la pandémie, aux demandeurs d'asile et réfugiés accueillis en République de Moldova. Il soutient l'application du pacte mondial sur les réfugiés et reste résolu à garantir aux demandeurs d'asile l'accès aux soins de santé dans des conditions d'égalité avec les citoyens moldaves, à répondre aux besoins de base des personnes accueillies dans le centre d'hébergement temporaire et à prolonger la période de validité des documents délivrés aux demandeurs d'asile, leur assurant ainsi un accès durable aux services médicaux, sociaux et économiques. Des dispositions sont prises pour adapter le cadre juridique afin que ces engagements puissent être respectés.

27. Consciente que les réfugiés peuvent contribuer au développement socioéconomique durable du pays, la République de Moldova s'attache tout particulièrement à faciliter leur inclusion dans la société moldave. Le Gouvernement continue de s'employer à créer les conditions nécessaires à la croissance, à l'emploi et à l'éducation afin de réduire la dépendance économique des réfugiés. Des modifications à la loi relative à l'intégration des ressortissants étrangers ont récemment été adoptées et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. L'accent sera donc dorénavant mis sur l'importance de la coopération entre les autorités centrales et locales et les acteurs non gouvernementaux afin de faciliter le processus d'intégration.

28. **M^{me} Baković** (Monténégro), dans une déclaration préenregistrée, dit que le Monténégro est conscient que les migrants, les réfugiés, les déplacés et les apatrides constituent une population à risque et qu'il a donc fait tout son possible pour leur venir en aide pendant la pandémie. Grâce à ses efforts, aucune personne de cette catégorie n'a été infectée par le virus dans le pays. Différentes mesures ont été prises pour prévenir la propagation de la COVID-19 parmi cette population, notamment la désinfection des installations accueillant des personnes qui demandent une protection internationale, la distribution de dépliants et d'affiches sur les mesures d'hygiène traduits en six langues et le recrutement de deux médecins supplémentaires dans l'un des centres d'accueil de migrants que compte le pays.

29. Les autorités fournissent diverses formes d'assistance, y compris des compensations financières et des subventions pour les services publics, à toutes les personnes vivant au Monténégro qui remplissent certaines conditions, notamment à tous les ressortissants étrangers qui ont obtenu une protection internationale, que leur droit à l'aide à l'intégration ait expiré ou non. Elles ont aussi renforcé les infrastructures sanitaires et diffusé des informations sur les mesures à prendre pour prévenir les infections, afin que tous les services concernés soient équipés pour pouvoir faire face à la pandémie. Qui plus est, en réponse à la crise, le Monténégro a consenti des efforts supplémentaires pour honorer les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, par exemple en accroissant le nombre d'hébergements disponibles pour les ressortissants étrangers qui demandent une protection internationale et en soutenant les initiatives engagées à l'échelle régionale pour renforcer le système d'asile.

30. **M^{me} Kazakova** (Fédération de Russie), dans une déclaration préenregistrée, dit que la Fédération de Russie partage les préoccupations exprimées concernant la pandémie et qu'elle appuie les efforts que le HCR déploie pour empêcher le virus de se propager. S'il est nécessaire de venir en aide aux personnes déplacées et aux États d'accueil, il est néanmoins inacceptable que cette assistance serve des fins politiques ou autres. Les activités humanitaires internationales doivent être fondées sur les principes de neutralité, d'indépendance et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Il faut renoncer aux guerres commerciales, aux sanctions et aux autres mesures restrictives qui sapent les efforts de lutte contre la pandémie.

31. Il est essentiel de régler les conflits par des moyens politiques et diplomatiques et d'aider au relèvement si l'on veut permettre aux réfugiés de retourner dans leur pays d'origine et éviter d'autres vagues d'immigration forcée. **M^{me} Kazakova** demande donc au

HCR de continuer à mettre en œuvre l'initiative russe pour le rapatriement des réfugiés syriens, afin de soulager les pays d'accueil. La réduction de l'apatridie, en particulier dans les États baltes, devrait aussi rester l'une des priorités du HCR.

32. La Fédération de Russie fournit une assistance à tous les ressortissants étrangers et les apatrides qui se trouvent sur son territoire, quelles que soient leur religion, leur race ou leur origine ethnique. Elle accueille 28 000 ressortissants originaires de 53 États différents et qui ont obtenu le statut de réfugié ou l'asile temporaire. Afin de réduire le risque d'infection au SARS-CoV-2 parmi cette catégorie de population, le Gouvernement russe a pris plusieurs mesures ; il a par exemple suspendu l'exécution de toutes les décisions d'annulation du statut de réfugié. Il prévoit en outre de modifier la législation nationale afin d'améliorer l'assistance dont bénéficient les demandeurs d'asile.

33. **M^{me} Delgado Peralta** (Mexique), dans une déclaration préenregistrée, dit que le Mexique a constaté une augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile ces dernières années. Cette augmentation a été source de difficultés que le pays s'est efforcé de surmonter avec l'appui du HCR. Dans le contexte de la pandémie, le Mexique a pris position contre les restrictions discriminatoires aux frontières qui enfreignent le principe du non-refoulement. Alors que des pays ont décidé de fermer leurs frontières aux réfugiés, le Mexique a pris des mesures pour que son système d'accueil de réfugiés puisse continuer à fonctionner pendant la pandémie et que les procédures de demande d'asile soient plus accessibles. Afin de réduire le risque d'infection dans les centres de rétention pour migrants, les demandeurs d'asile ont été autorisés à se rendre dans des hébergements de substitution gérés par des organisations de la société civile. Pour faire face à la crise de manière inclusive, le Mexique s'est fondé sur les recommandations de plusieurs instances internationales, parmi lesquelles le Conseil des droits de l'homme et la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

34. Pandémie ou non, toutes les personnes qui sont sur le territoire mexicain, y compris les réfugiés, peuvent exercer leur droit à la santé, à l'emploi, à l'éducation et aux services de base. C'est dans cette optique que des mesures ont été prises pour améliorer l'accès des réfugiés à divers services, notamment aux services de santé publique. En outre, un programme a été mis en place afin que les professionnels de santé étrangers qui demandent une protection internationale au Mexique puissent prendre part à la lutte contre la COVID-19. Les conséquences économiques de la pandémie ont entraîné une hausse inquiétante des cas de discrimination et de xénophobie. En réponse, le Gouvernement a intensifié ses campagnes de sensibilisation sur le sujet.

35. Le Mexique reste déterminé à appliquer le Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS) et continuera de promouvoir les mesures visant à remédier aux causes profondes des déplacements. Il souhaite que la plateforme d'appui établie dans le contexte du MIRPS soit renforcée afin de pouvoir mobiliser une aide technique et financière supplémentaire. En novembre 2020, il soumettra son rapport annuel sur l'application du MIRPS.

36. **M. Sinka** (Burkina Faso) dit que le Burkina Faso accueille près de 20 000 réfugiés, dont une grande majorité de Maliens, et environ 10 000 demandeurs d'asile. Il s'emploie sans relâche à offrir une meilleure protection aux réfugiés et à trouver des solutions adaptées dans le cadre de ses plans nationaux de développement et d'urgence. En 2020, les nombreuses attaques terroristes et autres atteintes à la sécurité ont provoqué une crise humanitaire sans précédent, le nombre de personnes déplacées ayant dépassé un million. Le Burkina Faso remercie la communauté internationale de l'aide qu'elle lui a apportée pour gérer cette crise. Il se heurte néanmoins à des obstacles considérables et demande donc à la communauté internationale de continuer à faire preuve de solidarité, conformément aux principes consacrés par le pacte mondial sur les réfugiés.

37. Le Gouvernement burkinabé a récemment pris plusieurs mesures pour renforcer la sécurité et protéger les droits humains de toutes les personnes qui vivent sur son territoire. Les autorités ont notamment procédé au regroupement, à un seul endroit, de tous les réfugiés maliens vivant dans la région du Sahel afin d'assurer leur protection et de faciliter leur rapatriement volontaire, conformément à l'accord tripartite conclu entre le Burkina Faso, le Mali et le HCR. En outre, le Burkina Faso, le HCR et l'Organisation

internationale pour les migrations (OIM) ont adopté des procédures opérationnelles standard pour l'identification et le référencement des demandeurs d'asile, et un projet de loi sur le statut des apatrides a été élaboré.

38. Notant que le plan d'action de Bamako adopté par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif ne pourra être appliqué tant que les habitants du Sahel craindront pour leur sécurité, M. Sinka dit que son gouvernement demande à nouveau que la Force conjointe du G5 Sahel soit placée sous le régime du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et du Statut de la Cour internationale de Justice afin de permettre le renforcement de ses capacités opérationnelles.

39. **M. Zau** (Observateur de l'Angola), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la pandémie de COVID-19 requiert solidarité et coopération. Cette crise est l'occasion d'analyser la situation des réfugiés et des apatrides, de renforcer les capacités des institutions étatiques et de créer des conditions propices à l'adoption de solutions durables. Afin d'aider les réfugiés pendant cette crise sanitaire, l'Angola a pris plusieurs mesures, parmi lesquelles la distribution de fournitures médicales aux centres d'accueil et la construction d'hôpitaux de campagne. Le pays accueille plus de 50 000 ressortissants étrangers, dont environ 30 000 sont des demandeurs d'asile et 16 000 des réfugiés. Le nombre de personnes bénéficiant d'une protection internationale en Angola a baissé au cours de l'année écoulée, étant donné que plus de 3 000 personnes originaires de République démocratique du Congo ont choisi de retourner dans leur pays d'origine.

40. Diverses mesures ont été prises pour relever les défis que posent les migrations. Par exemple, les données biométriques de tous les réfugiés et demandeurs d'asile ont été collectées afin de faciliter la délivrance et le renouvellement des documents d'identité, et les mécanismes de protection des apatrides ont été renforcés, conformément à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, que le pays a ratifiées le 7 octobre 2019.

41. **M. Akhlaqi** (Afghanistan), dans une déclaration préenregistrée, dit que comme les négociations entre le Gouvernement et les Taliban se poursuivent, il est probable que le pays connaisse un afflux d'Afghans revenant d'États voisins. Les réfugiés afghans manifestent depuis longtemps leur désir de rentrer chez eux dès lors que les conditions le permettent, et 5,3 millions de personnes sont revenues en Afghanistan depuis 2002. Le Gouvernement entend assumer ses responsabilités envers tous les Afghans de retour en leur fournissant un appui solide en faveur d'une réinsertion durable, conformément au pacte mondial sur les réfugiés. L'objectif est clair : bâtir un Afghanistan prospère, pacifique et sûr pour offrir à tous de nouvelles possibilités et mettre définitivement un terme au déplacement prolongé de ses ressortissants.

42. En dépit des défis considérables auxquels il fait face, l'Afghanistan peut tirer parti de certaines occasions non négligeables, parmi lesquelles la conférence d'annonces de contributions qui devrait se tenir prochainement. En outre, des efforts importants ont été déployés pour que les stratégies et plans nationaux de développement, y compris le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan pour la période 2021-2025, tiennent dûment compte de la nécessité de trouver des solutions pour les personnes de retour et déplacées. La première réunion du groupe restreint d'États à l'appui de la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans est prévue le 7 octobre 2020, et M. Akhlaqi espère que la communauté internationale mettra tout son poids derrière le groupe et soutiendra, plus généralement, la paix et la stabilité dans le pays. Le Gouvernement afghan a recensé vingt domaines prioritaires dans lesquels des investissements conjoints axés sur l'aide humanitaire, le développement et la paix permettraient d'améliorer la capacité d'insertion du pays et de dynamiser les projets de réintégration.

43. Il convient de noter que, dans un esprit de partage de la charge et des responsabilités, le Président Ghani a versé 600 000 euros d'aide humanitaire en soutien aux victimes de l'incendie du camp de Moria, sur l'île grecque de Lesbos. Dans le même esprit, M. Akhlaqi remercie tous les partenaires qui ont généreusement accueilli des réfugiés et des migrants afghans et qui leur sont venus en aide.

44. **M^{me} Kauppi** (Finlande) dit que la Finlande reste déterminée à appliquer la Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires et qu'elle réfléchit à d'autres méthodes de travail qui lui permettraient d'accueillir 850 réfugiés, conformément à l'engagement qu'elle a pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. Elle donne encore plus d'ampleur à son programme de réinstallation et prévoit d'accueillir 1 050 réfugiés en 2021. En outre, afin d'aider la Grèce et d'autres pays méditerranéens, elle s'est engagée à accueillir 175 mineurs non accompagnés et familles monoparentales ; jusqu'à présent, 72 mineurs non accompagnés venant de Grèce et 30 venant de Chypre ont pu se réinstaller en Finlande, et la coopération se poursuit avec Malte et l'Italie. La société civile et les bénévoles locaux jouent un rôle actif et cette approche multipartite, en plus d'être centrale, peut être considérée comme une bonne pratique à adopter.

45. La Finlande salue les efforts accomplis par le HCR pour actualiser son système de gestion axée sur les résultats et souhaite que d'autres mesures soient prises pour mettre en évidence les avantages des contributions de base non affectées. Le Gouvernement finlandais remercie la direction du HCR pour son engagement en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, qui est une priorité pour la Finlande.

46. **M. Bhattarai** (Observateur du Népal) dit que, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, son gouvernement a mis en place un plan de préparation et d'intervention qui prend en considération les besoins de protection et d'assistance des réfugiés, conformément à l'engagement du pays de ne laisser personne de côté. Ces trente dernières années, et alors qu'il faisait face à des difficultés considérables, le Népal a fait de son mieux pour accueillir et protéger des milliers de réfugiés bhoutanais, mais la rigidité persistante du Bhoutan et l'incapacité de celui-ci à appliquer les décisions adoptées ont continué de compromettre les efforts sincères qu'il déploie pour trouver une solution durable. Le Gouvernement népalais a appelé de nombreuses fois à la reprise du processus, afin de pouvoir procéder au rapatriement sûr, sécurisé et digne de tous les réfugiés restants. Par ailleurs, il tient à remercier le Groupe restreint de pays pour son soutien généreux en faveur de la réinstallation des réfugiés bhoutanais dans des pays tiers, ainsi que le HCR, le Programme alimentaire mondial et les donateurs pour leur contribution à la protection et à la prise en charge de ces réfugiés. Bien que la création de conditions propices au retour volontaire incombe en premier lieu au pays d'origine, le Népal demande à la communauté internationale de prendre rapidement des mesures exhaustives pour protéger le droit au retour et assurer une réadaptation efficace.

47. **M. Zniber** (Maroc) dit que le Maroc souhaite une fois de plus faire sien l'appel du Secrétaire général à une cessation des hostilités dans le monde afin de donner la priorité à la lutte contre la pandémie. En appui aux efforts déployés pour contenir la pandémie en Afrique, le Roi Mohammed VI a lancé une initiative pragmatique qui consiste à apporter une aide médicale et une assistance humanitaire à divers pays du continent. Après la tragique explosion qui s'est produite à Beyrouth, le Maroc a également envoyé au Liban 17 avions-cargos chargés de plus de 400 tonnes de médicaments et de vivres, et un hôpital militaire de campagne a été installé pour fournir des soins médicaux aux victimes. Étant donné l'importance de l'enregistrement pour la protection, le Maroc appelle le HCR à développer et à améliorer son programme d'enregistrement et de gestion de l'identité.

48. Au niveau national, les échanges fructueux entre le bureau du HCR à Rabat et les autorités marocaines ont notamment facilité le plein accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à la santé et à l'éducation, ainsi qu'à un large éventail de possibilités de formation professionnelle et d'emploi indépendant ou salarié. En s'inscrivant dans l'approche multipartite et partenariale préconisée dans le pacte mondial sur les réfugiés, le Gouvernement marocain a également mis en œuvre, en collaboration avec le HCR, deux initiatives conjointes de lutte contre la COVID-19, à savoir une évaluation globale des conséquences socioéconomiques du virus pour les réfugiés, et un accord de partenariat avec le Conseil national de l'Ordre des médecins pour faciliter l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés aux soins de santé spécialisés.

49. Le Maroc reste vivement préoccupé par la situation dans les camps de Tindouf, qui tient à la persistance du pays hôte à s'opposer au consensus international sur la nécessité de dissocier les questions humanitaires et les considérations politiques, au transfert de compétences à un acteur non étatique et séparatiste et à la militarisation de ces camps, en

violation des responsabilités de l'État. Seul un recensement réalisé selon les critères et les normes établis par le HCR permettra de connaître avec certitude le nombre de personnes se trouvant dans ces camps.

50. **M. Izquierdo Miño** (Équateur) dit que l'Équateur, premier pays d'accueil de réfugiés de la région, a accordé le statut de réfugiés à 70 000 personnes, avec l'appui du HCR, et que son gouvernement a su faire face à la pandémie sans paralyser le système national d'accueil des réfugiés et en garantissant que toute personne ayant besoin d'une protection internationale ait accès à une procédure souple et simple. À ce jour, plus de 11 000 demandes ont été déposées en ligne et traitées numériquement. Les réfugiés et les migrants vénézuéliens représentent 70 % de l'ensemble des demandes d'asile, plus de 400 000 des cinq millions de citoyens vénézuéliens qui ont fui leur pays ayant décidé de rester en Équateur. D'octobre 2019 à août 2020, l'Équateur, malgré la pandémie, a procédé à la plus grande opération de régularisation de son histoire, qui a concerné 67 000 personnes et a porté à 195 000 le nombre total de citoyens vénézuéliens en situation régulière. Il encourage le HCR et l'OIM à continuer d'appuyer les efforts déployés dans le cadre du Processus de Quito sur la mobilité humaine des nationaux vénézuéliens dans la région.

51. La législation équatorienne garantit le droit à l'éducation publique de tous les enfants, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut migratoire, et environ 69 000 enfants vénézuéliens sont scolarisés dans le pays. L'Équateur a également été l'un des 11 pays à mettre en œuvre le plan d'action conjoint du HCR et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance intitulé « Blueprint for Joint Action », qui vise à promouvoir et à protéger les droits des enfants réfugiés. Ainsi, malgré la hausse du nombre de déplacements et les effets socioéconomiques de la pandémie, l'Équateur reste résolument engagé à respecter les termes du pacte mondial sur les réfugiés.

52. **M^{me} Baikoua** (Observatrice de la République centrafricaine) dit que depuis 1983, la République centrafricaine n'a cessé d'accueillir un grand nombre de personnes en quête de protection internationale et que les différentes crises en cours, qui ont considérablement amoindri ses ressources, n'ont cependant pas entamé sa volonté de continuer à en accueillir, comme elle l'a toujours fait. En mai 2020, par exemple, 3 078 personnes en provenance de la République démocratique du Congo ont obtenu le statut de réfugié présumé sur la base d'une évaluation humanitaire et d'un enregistrement biométrique. Par ailleurs, la création, en 2017, d'un comité interministériel chargé de trouver des solutions durables a notamment facilité la naturalisation de 42 ménages de réfugiés rwandais dont le statut était arrivé à expiration.

53. Depuis son élection en février 2016, le Président de la République a érigé en priorités le rétablissement et la consolidation de la paix, conditions indispensables à la stabilité et au développement, afin de faciliter le retour des réfugiés centrafricains. Avec l'appui du bureau du HCR à Bangui, plus de 17 000 réfugiés centrafricains sont depuis rentrés chez eux dans le cadre d'un programme de rapatriement en cours, qui prévoit également un soutien à la réintégration, la construction d'infrastructures sociales de base et la délivrance de documents d'identité aux rapatriés afin de prévenir l'apatridie. La signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine en février 2019 a entraîné une nouvelle vague de retours qui devrait se poursuivre, car le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, s'efforce d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans tout le pays en prévision des élections du 27 décembre 2020.

54. La République centrafricaine, qui a fait preuve de son engagement à traiter le problème des réfugiés, souhaite devenir membre du Comité exécutif et sollicite l'appui du Haut-Commissaire à cette fin.

55. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que grâce aux progrès enregistrés dans le processus de paix en Afghanistan, on parviendra à mieux cerner les causes profondes des déplacements de population et à résoudre durablement le problème. Il faut saisir l'occasion qui s'offre et il importe que les donateurs, à la prochaine conférence d'annonce de contributions, mettent l'accent sur la recherche de solutions. Le HCR exprime sa gratitude aux pays et aux entités, telles que la Banque asiatique de

développement, qui appuient la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et salue l'annonce de la contribution substantielle de l'Afghanistan aux opérations du HCR en Grèce, où se trouvent de nombreux réfugiés afghans.

56. En ce qui concerne l'Afrique, on constate une baisse du nombre de réfugiés enregistrés en Angola, car beaucoup sont retournés volontairement en République démocratique du Congo dans le cadre d'un processus suivi et soutenu par le HCR, qui appuiera également le retour volontaire des réfugiés centrafricains lorsque les conditions de sécurité le permettront. À cet égard, les élections à venir seront déterminantes. M. Grandi regrette cependant que les réfugiés ne puissent y participer, comme il en a fait part directement au Président de la République. Néanmoins, il constate que le pays s'efforce d'accueillir des réfugiés en dépit des problèmes auxquels il doit faire face, et le HCR appuiera certainement la demande de la République centrafricaine d'intégrer le Comité exécutif, bien que cette décision revienne aux États Membres. L'aide humanitaire, qui contribue aux efforts de développement, joue un rôle essentiel au Burkina Faso étant donné l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes déplacées dans le pays. La prochaine conférence des donateurs pour la région du Sahel, au cours de laquelle le Haut-Commissaire assistant chargé des opérations donnera le coup d'envoi de l'application de la Déclaration ministérielle de Bamako sur les déplacements forcés au Sahel, sera une fois de plus d'une importance cruciale. M. Grandi félicite le Burkina Faso d'avoir accueilli des réfugiés maliens et se réjouit de son adhésion au Comité exécutif. Il se félicite également de l'étroite collaboration entre le HCR et le Maroc, qui accueille des réfugiés et des migrants de différents horizons et qui gère parfaitement la situation dans le respect des instruments internationaux relatifs au droit des réfugiés. Le HCR suit l'évolution de la situation dans les camps de Tindouf depuis leur création, et il espère que des avancées sur le front politique permettront enfin de débloquer l'une des situations de réfugiés les plus prolongées au monde.

57. S'agissant de l'Europe, M. Grandi se félicite que la République de Moldova et le Monténégro se soient efforcés de prendre en compte les réfugiés dans leur lutte contre la pandémie de COVID-19. La déclaration du Monténégro revêt un intérêt particulier, car elle montre comment des approches novatrices peuvent faciliter les procédures d'asile même dans des situations d'urgence et de détresse. Il se félicite également des actions que la Fédération de Russie a menées en collaboration avec le HCR pour créer des conditions propices à un retour volontaire des réfugiés syriens dans leur pays et il partage sans réserve le point de vue selon lequel le HCR doit s'abstenir de faire de la politique et les conflits doivent être réglés par des moyens pacifiques. Il se réjouit que la Finlande ait l'intention d'intensifier ses efforts en faveur de la réinstallation et qu'elle accueille des migrants vulnérables en provenance d'Europe, en particulier des personnes handicapées, et il la remercie d'avoir versé une importante contribution non préaffectée.

58. S'agissant de l'Amérique latine, M. Grandi souhaite exprimer sa gratitude au Mexique pour sa longue tradition d'accueil des migrants, dont témoignent la façon dont le pays met en œuvre la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés et sa décision de ne pas fermer ses frontières malgré la pandémie. Le Mexique doit faire face à une situation inédite et très complexe en raison de l'afflux de gens du monde entier. Il est essentiel d'offrir des possibilités d'intégration, et il faudrait continuer à tirer davantage parti du Cadre régional global de protection et de solutions. L'Équateur a fait face à la pandémie de COVID-19 avec prudence et humanité, en tenant compte des conséquences de cette crise pour les réfugiés et les migrants, et M. Grandi se félicite de la poursuite de son programme de régularisation. Il appelle une nouvelle fois les donateurs à contribuer davantage au financement du Processus de Quito.

59. En ce qui concerne l'Asie, M. Grandi se félicite que le Népal s'emploie à trouver des solutions en faveur des réfugiés bhoutanais qu'il accueille depuis de nombreuses années. Grâce aux efforts de réinstallation, il ne reste plus que quelques milliers de réfugiés bhoutanais dans ce pays. Il invite le Népal et le Bhoutan, avec l'appui d'autres pays, à poursuivre le dialogue afin de trouver des solutions pour ces réfugiés, en veillant au moins à ce que les plus âgés d'entre eux qui ont des liens au Bhoutan puissent y retourner.

60. **M^{me} Mendoza Agudelo** (Colombie) dit qu'en dépit des nouvelles difficultés liées à la pandémie de COVID-19, la Colombie a continué d'agir en faveur du peuple vénézuélien et des 1,8 million de Vénézuéliens qui résident en Colombie. Bien que la frontière entre les deux pays ait été fermée pour freiner la propagation de la maladie, les couloirs humanitaires sont restés ouverts pour permettre aux Vénézuéliens désireux de le faire de retourner dans leur pays. Cependant, du fait des restrictions imposées par le régime vénézuélien, nombre de personnes ont été bloquées à la frontière du côté colombien. Pour faire face à cette situation, les autorités colombiennes ont mis en place des installations temporaires pour fournir à ces personnes un toit, de la nourriture, des trousseaux d'hygiène et d'autres services, dont des examens de dépistage. Alors qu'environ 100 000 migrants vénézuéliens sont jusqu'à présent rentrés dans leur pays, l'assouplissement des mesures de confinement liées à la COVID-19 et la récente reprise d'activité dans certains secteurs économiques ont incité de nombreux Vénézuéliens à revenir en Colombie.

61. Face à la pandémie, le Gouvernement a garanti aux migrants vénézuéliens atteints de la COVID-19 qu'ils recevraient les mêmes soins que les citoyens colombiens. Il a également prolongé la validité de tous les documents migratoires et a continué de traiter en ligne les procédures de détermination du statut de réfugié afin de pouvoir statuer sur les 17 000 demandes d'asile en cours.

62. La Colombie a continué d'honorer les engagements qu'elle a pris au titre du pacte mondial sur les réfugiés. Ainsi, dans le cadre des efforts menés pour prévenir l'apatridie, elle a accordé depuis 2015 la nationalité colombienne à 47 000 enfants nés en Colombie de parents vénézuéliens. Le Gouvernement remercie le HCR et la communauté internationale pour leur appui, mais souhaite aussi rappeler que compte tenu de l'ampleur des migrations et des nouvelles difficultés créées par la pandémie, il est urgent et nécessaire d'accroître cet appui.

63. **M. Macieira** (Portugal) dit qu'en réponse à la pandémie, son gouvernement a décidé le 28 mars 2020 d'octroyer un droit de résidence temporaire à tous les migrants et demandeurs d'asile ayant déposé une demande de permis de séjour avant le 18 mars, ce qui leur donne accès, entre autres, à des prestations sociales et à des soins de santé. Le Portugal se félicite du nouveau pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne et se tient prêt à en débattre. Le renforcement de la coopération avec les pays d'origine et de transit est nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie migratoire efficace et durable. Le Portugal a toujours participé à la réinstallation de personnes secourues sur la route de la Méditerranée centrale et se trouvant en Italie ou à Malte, et il a également accepté d'accueillir plus de 1 000 demandeurs d'asile et réfugiés en provenance de Grèce, ainsi que 500 mineurs non accompagnés provenant des camps de réfugiés dans des îles grecques.

64. L'enseignement supérieur étant crucial pour le redressement rapide et la reconstruction durable des pays touchés par un conflit, le Gouvernement appuie la Plateforme mondiale pour le soutien aux étudiants syriens. Il a également coorganisé une séance d'information virtuelle sur les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur en tant que voies complémentaires d'admission des réfugiés dans les pays tiers, et contribué financièrement à l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables. Le Portugal appuie pleinement l'initiative de réforme interne engagée par le Haut-Commissaire et exprime sa reconnaissance au personnel et aux partenaires du HCR pour l'avoir menée à bien dans des conditions très difficiles.

65. **M^{me} Saarsalu-Layachi** (Estonie) dit que la pandémie a montré qu'il fallait adopter des approches nouvelles et innovantes, notamment progresser d'urgence dans la numérisation. Les discussions à venir sur la protection devront donc être axées sur l'importance de données précises et bien protégées. Il faut également mieux coordonner les actions visant à protéger les personnes les plus vulnérables, car faute d'interopérabilité entre les organisations humanitaires, on constate des doubles emplois dans le traitement des données. L'harmonisation et la sécurisation du traitement des données et l'établissement de projections à long terme, ainsi que le renforcement de la coopération avec les acteurs du développement et les autres parties prenantes, permettront de renforcer l'efficacité et la résilience du système humanitaire. L'Estonie se félicite donc de la création du Centre

commun de données sur les déplacements forcés, fruit de la collaboration entre le HCR et le Groupe de la Banque mondiale.

66. L'accès ininterrompu à l'éducation est une autre préoccupation fondamentale à laquelle on peut répondre, même en cas de pandémie, en proposant une connexion à Internet à un prix abordable et des solutions d'apprentissage en ligne. L'Estonie a appuyé l'éducation numérique dans les situations d'urgence, par exemple en dispensant une formation en informatique aux enfants des camps de réfugiés en Jordanie. En outre, au Forum mondial sur les réfugiés, elle s'est engagée à contribuer aux travaux du HCR sur la gestion de l'identité et l'inclusion en apportant ses compétences dans ce domaine. Elle exprime son appui aux efforts que fait le HCR pour régionaliser et décentraliser davantage ses activités importantes et vitales.

67. **M. Tressler Zamorano** (Chili) dit que le sous-continent latino-américain doit faire face depuis quelques années à un nombre croissant de difficultés d'ordre humanitaire et qu'il abrite actuellement plus de 16 millions de personnes relevant de la compétence du HCR. Pendant la pandémie, le Chili a assuré par intérim la présidence du Processus de Quito, mécanisme qui permet de coordonner au niveau régional les mesures de lutte contre la crise humanitaire sans précédent qui a poussé plus de cinq millions de Vénézuéliens à quitter leur pays, et il a à cet égard obtenu des résultats notables. Par exemple, des ateliers ont été organisés sur des questions telles que le retour volontaire, le regroupement familial et la traite des êtres humains dans les situations de déplacement. À l'issue de la réunion qui s'est tenue à Santiago les 23 et 24 septembre, une déclaration a été publiée pour souligner les progrès réalisés et officialiser la création du Groupe des amis du Processus de Quito. Le Chili a également progressé dans la réalisation des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés en matière d'apatridie, de regroupement familial et d'accès au marché du travail. Le Gouvernement chilien se félicite des mesures que le HCR a prises pour renforcer la régionalisation de ses activités et le remercie de sa contribution au Processus de Quito.

68. **M^{me} Jardfelt** (Suède) dit que la Suède apprécie les mesures que le HCR a prises pour lutter contre la pandémie et les importantes réformes qu'il poursuit malgré la crise sanitaire. La pandémie montre que les crises sont imprévisibles et qu'il est important de disposer d'un financement flexible pour y faire face. La Suède est fière d'être le premier donateur de fonds non préaffectés au HCR, et l'accord de partenariat stratégique conclu avec le Haut-Commissariat témoigne de son engagement en faveur d'un financement pluriannuel, prévisible et souple. Elle encourage vivement les autres donateurs à augmenter leur contribution au financement des activités de base et à conclure des accords pluriannuels.

69. La Suède s'est engagée à long terme à accueillir 5 000 réfugiés chaque année et, à ce jour, elle a délivré 183 000 permis de séjour permanents à des personnes ayant fui le conflit en Syrie. Elle a également envoyé des fournitures en Grèce à la suite de l'incendie du camp de réfugiés de Moria, sur l'île de Lesbos. Elle appuie pleinement le plan d'aide humanitaire de l'ONU pour le Yémen et est déterminée à honorer les engagements qu'elle a pris au Forum mondial sur les réfugiés.

70. **M. Obeidat** (Jordanie) dit que bien qu'étant un petit pays, la Jordanie continue de jouer un rôle modèle en matière de réfugiés et de protection. Depuis près de dix ans, elle a accueilli plus de 1,3 million de réfugiés syriens, dont plus de 85 % vivent non pas dans des camps, mais dans des communautés d'accueil. Bien qu'elle doive faire face à un chômage élevé et à d'autres difficultés économiques aggravées par la pandémie, la Jordanie continue de faire fonctionner des écoles selon le système des classes alternées afin de pouvoir accueillir les élèves syriens, de délivrer des permis de travail aux réfugiés syriens et de leur fournir d'autres services, en dépit des tensions que cela entraîne dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la fourniture d'eau et d'électricité.

71. En conséquence, la dette du pays a augmenté et le plan d'action de la Jordanie pour 2020 présente un déficit de 71 %, puisque le budget de 2,2 milliards de dollars initialement prévu n'est financé qu'à hauteur de 637,7 millions de dollars. Le déficit de financement du budget du HCR consacré à la Jordanie, qui s'élève à 51 %, est également source de préoccupation. L'engagement des amis et partenaires du pays au sein de la communauté internationale reste donc inestimable. Les pays qui accueillent volontairement des réfugiés,

comme la Jordanie, doivent être perçus comme de véritables partenaires, et la Jordanie fait siens les propos du Haut-Commissaire concernant l'importance de la solidarité, de l'appui et du partage des charges et des responsabilités. La Jordanie est préoccupée par les modestes chiffres de réinstallation enregistrés jusqu'à présent. Elle considère qu'il faut davantage s'employer à créer des conditions favorables au retour volontaire et rappelle que cela est du ressort de l'ensemble de la communauté internationale.

72. **M^{me} van Daalen** (Pays-Bas) note avec satisfaction que le HCR s'est employé à intégrer les questions de la santé mentale et du soutien psychosocial dans ses activités, y compris dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. Les Pays-Bas saluent les efforts que l'équipe du Forum mondial sur les réfugiés déploie pour veiller à ce que les engagements pris soient honorés, et ils invitent instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à rendre compte des progrès réalisés. Au vu de la crise sanitaire, le Gouvernement néerlandais attend avec intérêt de savoir de quelle façon la question de la santé sera intégrée dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés.

73. Malheureusement, la majorité des contributions versées au HCR ne sont le fait que d'un nombre limité de donateurs. Le Haut-Commissariat devrait donc continuer d'élargir sa base de donateurs, notamment en faisant appel à des donateurs non traditionnels. Les Pays-Bas continueront jusqu'en 2021 de verser une contribution pluriannuelle et non préaffectée de 33 millions d'euros, et ils encouragent les autres donateurs à apporter également des fonds non préaffectés. Ils appuieront également les activités du HCR en Libye et en Tunisie grâce à une contribution de sept millions d'euros sur trois ans.

74. Le Haut-Commissariat doit continuer de veiller à ce que les communautés de réfugiés et les organismes locaux dirigés par des réfugiés participent non seulement à la mise en œuvre des programmes, mais aussi à leur élaboration. Les Pays-Bas appuient pleinement les réformes en cours et attendent avec intérêt qu'un bilan en soit fait dans les années à venir. Le HCR doit également s'efforcer de mieux respecter les engagements pris dans le cadre du pacte de financement et rendre compte des progrès réalisés. Le Gouvernement prête la plus grande attention aux récentes allégations d'atteintes sexuelles perpétrées en République démocratique du Congo et encourage le HCR à diligenter une enquête et à en rendre compte le plus rapidement possible, y compris par l'intermédiaire des mécanismes de l'ONU pertinents.

75. **M. Grima** (Malte) dit que bien que le nombre de migrants arrivés en Europe au premier semestre de 2020 soit en baisse par rapport à 2019, le nombre de ceux qui ont emprunté la route de la Méditerranée centrale entre janvier et septembre 2020 a augmenté de 160 % par rapport à la même période de l'année précédente. Malte a traité plus de 1 500 premières demandes d'asile au deuxième trimestre de 2020, ce qui la place au troisième rang des pays ayant reçu le plus grand nombre de demandes par habitant. Cet afflux met les ressources du pays à l'épreuve, d'autant plus que le Gouvernement a dû imposer des mesures d'urgence pour endiguer la propagation du virus, y compris dans les centres d'accueil de migrants. Toutefois, un certain nombre de mesures novatrices ont été prises pour lutter contre la pandémie, notamment le traitement en ligne des demandes d'asile et la gestion des cas en ligne et par téléphone, y compris la fourniture de conseils aux personnes ayant des besoins particuliers.

76. Le Gouvernement maltais attend avec intérêt de débattre du nouveau pacte sur la migration et l'asile avec ses partenaires de l'Union européenne. Malte appuie résolument le pacte mondial sur les réfugiés depuis sa création, et bien que la pandémie ait entravé sa capacité de mettre en œuvre les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, le Gouvernement maltais s'efforce de les honorer en favorisant l'intégration des migrants et des réfugiés et en prenant des mesures ciblées pour améliorer la participation des réfugiés au marché du travail.

77. **M. Podhorský** (Slovaquie) dit que la pandémie de COVID-19 a perturbé la mise en œuvre des programmes de réinstallation et d'aide au retour volontaire et à la réintégration des réfugiés, et qu'elle aura probablement des conséquences à long terme pour les populations réfugiées. Le HCR doit être félicité pour la manière dont il a, dans ce contexte, renforcé son appui aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil. Le Forum mondial sur les réfugiés a eu pour résultat une série d'engagements substantiels visant à améliorer les

conditions de vie de près de 26 millions de réfugiés et à soutenir les communautés qui les accueillent. Étant donné que 14,6 millions de nouveaux cas de déplacement ont été enregistrés dans le monde au premier semestre de 2020, il est à espérer que le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes formulera des recommandations concrètes et ambitieuses susceptibles d'apporter des solutions durables au problème du déplacement interne.

78. Pour améliorer l'appui apporté aux réfugiés, aux déplacés, aux apatrides et aux communautés d'accueil, il faut disposer de données complètes et fiables, car seule une analyse fondée sur des faits peut permettre la prise de décisions éclairées et l'élaboration de politiques efficaces. C'est pourquoi il convient de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie de transformation des données 2020-2025. Le Gouvernement slovaque appuie résolument la réforme institutionnelle du HCR, dont l'objet est de renforcer l'organisation et sa capacité d'exécuter son mandat.

79. **M. Gaumakwe** (Observateur du Botswana) indique qu'au Botswana, le nombre de réfugiés a diminué, passant de 2 188 en 2019 à 1 097 en 2020, dont 315 sont issus du Zimbabwe, 308 de la Somalie et 158 de la République démocratique du Congo, les autres étant originaires du Burundi, de l'Érythrée, de l'Ouganda et du Rwanda. Cette baisse s'explique par le retour dans leur pays d'origine de 839 ressortissants namibiens en septembre 2019 et de 343 ressortissants zimbabwéens en février 2020. Le Botswana continue de faciliter le retour volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine lorsque cette possibilité existe.

80. Concernant les demandes qui ont été adressées à plusieurs reprises au Botswana pour qu'il révise sa législation et ses politiques relatives aux réfugiés, le Gouvernement a le plaisir d'annoncer que la révision de la loi relative à la reconnaissance et à la réglementation du statut de réfugié a été achevée et que le projet de loi portant modification sera présenté au Parlement à sa prochaine session. Il s'agit principalement d'aligner les pratiques nationales sur les normes internationales, d'axer les efforts sur la gestion des réfugiés plutôt que sur leur contrôle, et de veiller à ce que la protection accordée aux personnes ayant le statut de réfugié au Botswana soit étendue aux membres de leur famille aussi longtemps qu'ils seront autorisés à rester dans le pays. La loi révisée prévoit la possibilité de faire appel des décisions rendues en matière d'asile et la levée de certaines des réserves que le Botswana avait formulées à l'égard de la Convention de 1951.

81. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, tout est mis en œuvre pour empêcher le virus d'infecter les réfugiés du camp de Dukwe ; à ce jour, aucun cas positif n'y a été signalé. Le Gouvernement botswanais estime qu'il faut redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables à la question des réfugiés, y compris la réinstallation dans des pays tiers.

82. **M. Chen** (Chine) dit que les réfugiés sont un groupe vulnérable qui mérite une attention particulière dans le contexte de la pandémie, et que tous les pays doivent appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, renforcer leurs mesures de lutte en cas d'urgence sanitaire et améliorer leur système de santé publique, en veillant à ce que les réfugiés aient accès aux systèmes de santé nationaux et qu'il soit tenu compte de leur situation dans les plans de lutte contre la pandémie. Le HCR et les autres organismes doivent davantage coopérer avec l'Organisation mondiale de la Santé et élaborer des plans d'intervention d'urgence en fonction de l'évolution de la pandémie, qui ne sera vaincue que par la solidarité et la coopération.

83. Il est important de mettre pleinement en œuvre le pacte mondial sur les réfugiés et d'honorer les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. Afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration et du déplacement, tous les pays doivent donner suite à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, respecter la Charte des Nations Unies et promouvoir le règlement pacifique des différends et la reconstruction des pays sortant d'un conflit en luttant contre la pauvreté et en facilitant le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés.

84. L'objectivité, l'impartialité et la neutralité politique sont les pierres angulaires des efforts nationaux déployés pour faire face aux crises des réfugiés. Le HCR et tous les États doivent préserver la crédibilité du système de protection internationale des réfugiés en veillant à ce que le statut de réfugié ne soit jamais accordé à des criminels ou à des

terroristes. Il faut également veiller à ce que le régime de protection des réfugiés ne serve jamais de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

85. Le Gouvernement chinois espère que le HCR améliorera la représentation au sein de ses effectifs des personnes originaires de pays en développement, en particulier des pays d'Asie et du Pacifique, et qu'il parviendra dès que possible à une répartition géographique équitable. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'assistance, accroître l'appui humanitaire apporté aux réfugiés et atténuer la pression que subissent les pays en développement. La Chine attache une grande importance à la coopération internationale sur les questions relatives aux réfugiés. Pendant la pandémie, le Gouvernement chinois a fourni des informations actualisées au bureau du HCR en Chine et a discuté des moyens d'aider, dans le cadre du Fonds d'assistance pour la coopération Sud-Sud, les pays africains à faire face à la pandémie. À l'avenir, la Chine continuera de collaborer avec le HCR et d'appuyer ses activités pour améliorer la gestion globale des questions relatives aux réfugiés.

86. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, espère que la Chine apportera un appui encore plus concret aux opérations du HCR en Afrique et ailleurs, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il salue le rôle clef que la Chine joue dans la lutte contre les causes profondes des déplacements de population dans des pays comme le Myanmar. En ce qui concerne l'équilibre géographique du personnel, le HCR étudie actuellement dans quelle mesure les structures et la culture de l'organisation satisfont aux normes en matière d'égalité raciale. Il s'appuiera pour ce faire sur des données précises et examinera la répartition géographique des effectifs.

87. M. Grandi félicite la Colombie d'avoir veillé à ce que les couloirs humanitaires restent ouverts afin de permettre aux réfugiés vénézuéliens de retourner en toute sécurité dans leur pays s'ils le souhaitent. Au vu du très grand nombre de Vénézuéliens réfugiés en Colombie et de ressortissants colombiens déplacés dans leur propre pays, il est essentiel que les programmes internationaux mis en place pour les aider prévoient des dispositions relatives aux soins de santé. Le Chili joue un rôle moteur dans le Plan d'action du Processus de Quito sur la mobilité humaine des nationaux vénézuéliens dans la région. Il faut mobiliser les pays donateurs en faveur du Processus de Quito, qui constitue un cadre efficace de lutte contre la crise humanitaire dans laquelle sont plongés les réfugiés vénézuéliens.

88. La Jordanie accueille depuis plus de soixante-dix ans des réfugiés de toutes nationalités. Dans le contexte de la pandémie, elle doit continuer à faire figure de pionnière en établissant de nouveaux modèles de partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres organismes. Il faut saluer le Botswana qui s'emploie à mettre sa législation sur les réfugiés en conformité avec les normes internationales.

89. Les Gouvernements estonien, portugais, maltais, néerlandais, slovaque et suédois sont invités à faire preuve de la meilleure volonté et à faire preuve d'un esprit constructif au cours des débats qui porteront sur le nouveau pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne. Le HCR remercie le Portugal pour l'appui qu'il a apporté aux réfugiés pendant la pandémie, ainsi que l'Estonie pour s'être déclarée disposée à contribuer aux opérations de collecte et de gestion des données. Il remercie également la Slovaquie pour son appui au nouveau pacte sur la migration et l'asile, ainsi que la Suède et les Pays-Bas pour leur importante contribution financière aux activités du HCR, en particulier pour le niveau très élevé des financements non préaffectés qu'ils ont versés. Enfin, il félicite Malte d'être devenue membre du Comité exécutif.

La séance est levée à 13 h 10.